



Michel Lambion
Deloitte Tax & Consulting

CONFÉRENCE - DÉJEUNER

Une approche détaillée et ciblée pour une analyse pratique, claire et concrète

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : le nouveau cadre luxembourgeois

Mardi 13 octobre 2026

Format : Présentiel uniquement

Hôtel Le Royal, Luxembourg

[S'inscrire maintenant](#)

PROGRAMME

11:45 - 12:15 Accueil - Enregistrement - Apéritif

12:15 Déjeuner (première partie)

12:45 **Facturation électronique : le nouveau cadre luxembourgeois**

Le projet de loi n° 8792 relatif à la facturation électronique constitue une étape importante pour l'ensemble des entreprises établies au Luxembourg.

Approuvé par le gouvernement luxembourgeois le 17 juillet 2026, ce projet prévoit de rendre obligatoire la facturation électronique pour les livraisons de biens et les prestations de services réalisées au Luxembourg par des assujettis qui y sont établis. Sa mise en œuvre sera progressive : à compter du 1er janvier 2028, les entreprises concernées devront être en mesure de recevoir des factures électroniques. Dès le 1er juillet 2028, elles devront également pouvoir en émettre, les plus petites entreprises bénéficiant d'un délai supplémentaire de six mois.

Si ces échéances peuvent sembler encore lointaines, la mise en conformité nécessitera d'adapter les processus de facturation, les systèmes informatiques ainsi que les échanges avec les clients et fournisseurs. Il est donc essentiel pour les entreprises de comprendre dès à présent le nouveau dispositif et d'en mesurer les implications pratiques.

Cette conférence-déjeuner permettra de décrypter les principales dispositions du PL 8792, tout en les mettant en perspective avec les expériences déjà menées à l'étranger et avec la directive européenne ViDA (VAT in the Digital Age), qui prévoit notamment la facturation électronique pour les opérations transfrontalières entre entreprises à partir du 1er juillet 2030.

L'analyse portera notamment sur l'architecture envisagée par le Luxembourg, avec le réseau unique et les méthodes alternatives, le contenu des factures électroniques, les spécifications de la norme EN 16931 ainsi que les cas de dispense prévus par le projet de loi.

La conférence permettra également d'examiner les évolutions qui pourraient encore compléter le dispositif luxembourgeois, notamment l'éventuelle introduction d'un reporting obligatoire des données de facturation.

MONSIEUR MICHEL LAMBION, MANAGING DIRECTOR - DELOITTE TAX & CONSULTING

13:45 Déjeuner (suite)

14:15 Dessert - Café -Thé

Session de questions-réponses, discussions

14:45 Fin de la Conférence - Déjeuner

Tarif : 435,00 €
hors TVA 3% ou 17%

**Présentiel ou
Live streaming**

REMISES :

Very Early Registration code «VER-10%»
valable jusqu'au 11 septembre 2026

Early Registration code «ER-5%»
valable jusqu'au 22 septembre 2026

Pour toute inscription multiple : code "MULTI-5%"
(valable pour la même conférence avec inscriptions sur le même formulaire)

PUBLIC VISÉ

Dirigeants d'entreprise, directeurs administratifs et financiers, responsables comptables, fiscaux, juridiques et informatiques, experts-comptables, fiduciaires, responsables facturation, achats et transformation digitale, ainsi que tout professionnel concerné par la mise en place de la facturation électronique

REPLACEMENT ANNULATION & MODIFICATION

Toute annulation d'inscription devra se faire par écrit au moins cinq jours ouvrables (6 octobre 2026) avant la réunion et sera facturée 100€ HT pour frais de dossier. Passé ce délai, les frais d'inscription resteront dus dans leur intégralité

[Vers nos CG Conférences](#)

MEETINCS S.A.

est une société d'organisation de conférences, congrès et événements fondée en 1996.
Société de formation professionnelle continue (agrément 00119711/0)
Agrément auprès du Conseil du Barreau de l'Ordre de Luxembourg
Reconnue auprès de l'OEC (selon thèmes)

Ce courriel a été envoyé à :

[civ] [First Name] [Last Name]
[societe]